

que Comptoir ou Factorie dans ce Pays-là, les intéressés se proposent de choisir sur la côte de *Coromandel*, un endroit qui soit propre à y construire une Loge. On se promet au reste de bons avantages, du succès des mesures prises pour faire fleurir le commerce du Grand Duché, à cause qu'il est présentement le seul Etat d'*Italie* dont les Corsaires de *Barbarie* respectent le Pavillon. Il se trouve néanmoins en cela un inconvénient, par l'espèce de communication que les Vaisseaux *Livournois* & autres de la *Toscane* ne peuvent se dispenser d'avoir avec les Bâtimens des Républiques de *Barbarie*, pour le Traité conclu avec elles. Les Cours de *Rome* & de *Naples*, la Religion de *Malthe*, la République de *Venise* & celle de *Genes* se sont résolus à ce sujet, d'un commun accord, d'obliger tous les Navires *Toscans* à une quarantaine exacte, lorsqu'ils arriveront dans quelque'un de leurs Ports; ce qui s'exécute sur-tout à *Venise*, où non-seulement les Vaisseaux du Grand Duché, mais tous autres qui s'y rendent des divers Ports & des Isles de la *Méditerranée*, y compris le Détroit de *Gibraltar*, sont assujettis à une quarantaine de 21 jours.

II. L'Empereur ayant jugé à propos de limiter les privilèges que les Nobles, possédans des Fiefs en *Toscane*, avoient obtenus des précédens Grands Ducs, on a publié au mois de Mai un Edit, par lequel Sa Maj. Imp. explique ses intentions à cet égard.

Le 5. du même mois le Prince de Craon, qui depuis que la *Toscane* a été cédée à la Maison de *Lorraine*, a fait son séjour ordinaire à *Florence*, est parti de cette Ville, avec la Princesse son Epouse, pour se rendre à *Vienne*, & delà sur ses terres dans le Duché de *Lorraine*. C'est avec